



Commune de Bullion – Yvelines

Envoyé en préfecture le 21/06/2022
Reçu en préfecture le 21/06/2022 06/24
Affiché le
ID : 078-217801208-20220607-2022070624-DE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 07 juin 2022

Objet : Tarifs centre de loisirs 2022/2023

Séance du 7 juin 2022
Convocation du 1er juin 2022
Conseillers municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 18

Vote : à l'unanimité

L'an deux mil vingt-deux, le sept juin, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Paragot.

Présents

Monsieur Bruno BLONDEAU, Monsieur Xavier CARIS, Monsieur Eric CHABANNE, Monsieur Albert COLLARD, Madame Sophie COULARDEAU, Madame Patricia FREMAUX, Madame Catherine GABANELLE, Monsieur JONQUERES Nicolas, Madame Danièle LANGLOIS, Madame Evelyne LAVOINE, Monsieur Patrick LE MOIGNE, Monsieur Michaël LE SAULNIER, Madame Isabelle MARGOT-JACQ Monsieur Dominique PIERROT, Madame Céline THOMAS, Madame Giulia VALENTE

Représentés

Madame Fabienne HOFFMANN par Madame Catherine GABANELLE
Monsieur Patrick Boucher par Monsieur Albert Collard

Absents :

Madame Hélène LEMAIRE.

A été désigné secrétaire de séance : Madame Catherine GABANELLE.

VU la délibération du 11 mai 2021 revalorisant les tarifs au 1^{er} septembre 2021,
VU l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation (+1.6 % sur 1 an au 1^{er} janvier 2021),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE une augmentation de 1,00% des tarifs « participations financières » au 1^{er} septembre 2022, comme suit :

Participations financières pour les enfants de la Commune :

Les enfants dont l'un au moins des parents réside dans la commune de Bullion, ou dont l'un des parents travaille sur la commune de Bullion.

Quotient familial	Hors forfait mensuel			Forfait mensuel		
	Journée entière Mercredis et vacances scolaires	Mercredi matin +midi Péri et extra scolaire (repas inclus)	Après-midi Extrascolaire (gouter inclus)	Accueil périscolaire Lundi, mardi, jeudi, vendredi		
Matin/soir				Matin	soir	

Inférieur 6900 €	16,95 €	13,00 €	9,74 €	81,98 €	27,04 €	60,27 €
6901 à 9168	18,27 €	13,94 €	10,66 €	88,35 €	29,14 €	64,96 €
9169 à 11425	19,58 €	15,12 €	11,58 €	94,77 €	31,26 €	69,66 €
11426 à 14405	20,68 €	15,86 €	12,35 €	100,07 €	33,01 €	73,57 €
Supérieur à 14405	22,02 €	16,87 €	13,27 €	106,44 €	35,12 €	78,26 €

Participations financières pour les enfants des personnes extérieures à la commune :

Les enfants des « personnes Extérieures » (aucun des deux parents ne réside ou ne travaille dans la commune de Bullion.

Quotient familial	Hors forfait mensuel			Forfait mensuel		
	Journée entière Mercredis et vacances scolaires	Mercredi matin +midi Péri et extra scolaire (repas inclus)	Après-midi Extrascolaire (gouter inclus)	Accueil périscolaire Lundi, mardi, jeudi, vendredi		
				Matin/soir	Matin	soir
Inférieur 6900 €	25,40 €	17.11 €	12,85 €	126,99 €	39,80 €	92,81 €
6901 à 9168	26,61 €	17.92 €	16,62 €	133,05 €	41,70 €	97,23 €
9169 à 11425	27,83 €	18.73 €	14,33 €	139,11 €	43,60 €	100,15 €
11426 à 14405	29,03 €	19.54 €	15,07 €	145,13 €	45,48 €	106,03 €
Supérieur à 14405	30,24 €	25.43 €	15,82 €	151,19 €	47,38 €	110,49 €

Garderie exceptionnelle des enfants inscrits :

Matin 3,61€ par enfant/ jour
 Soir 7,99€ par enfant/ jour
 Après fermeture 15€ par quart d'heure de retard

PRECISE que les autres tarifs restent inchangés pour l'année 2022/2023.

Le Maire soussigné, certifie que :
 Le compte-rendu du conseil municipal du 07 juin
 2022 est affiché en mairie le 14 juin 2022
 et que la présente délibération est adressée au
 contrôle de légalité le

Pour extrait conforme au registre des
 délibérations

Fait à Bullion, le 16 juin 2022

Le Maire, Xavier CARIS

